

SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER

par Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour la constitution d'une servitude de superficie pour paroi antibruit

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

- qu'un délai de 10 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
- 2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District de Lausanne

Commune de Pully

EXPROPRIES

Indemnités

Fr. à payer par l'expropriant

Commune de Pully et Logement idéal – Société ccopérative, Lausanne

1'320 51

Servitude à créer: superficie pour paroi antibruit.

Le 7 septembre 2021.

Le conservateur du Registre foncier: S. Virnot